Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/1130

4.6.2025

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2025/1130 DE LA COMMISSION

du 18 mars 2025

rectifiant la version en langue néerlandaise du règlement délégué (UE) 2019/945 relatif aux systèmes d'aéronefs sans équipage à bord et aux exploitants, issus de pays tiers, de systèmes d'aéronefs sans équipage à bord

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2018/1139 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2018 concernant des règles communes dans le domaine de l'aviation civile et instituant une Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne, et modifiant les règlements (CE) nº 2111/2005, (CE) nº 1008/2008, (UE) nº 996/2010, (UE) nº 376/2014 et les directives 2014/30/UE et 2014/53/UE du Parlement européen et du Conseil, et abrogeant les règlements (CE) nº 552/2004 et (CE) nº 216/2008 du Parlement européen et du Conseil ainsi que le règlement (CEE) nº 3922/91 du Conseil ([1]), et notamment ses articles 58 et 61,

considérant ce qui suit:

(1) La version en langue néerlandaise du règlement délégué (UE) 2019/945 de la Commission ([2]) contient une erreur dans la partie 17, troisième alinéa, point 3, de l'annexe en ce qui concerne l'une des exigences applicables à un système d'aéronef sans équipage à bord de classe C6, qui modifie le sens de la disposition.

(2) Il convient dès lors de rectifier en conséquence la version en langue néerlandaise du règlement délégué (UE) 2019/945. Les autres versions linguistiques ne sont pas concernées,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

(Ne concerne pas la version française.)

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 18 mars 2025.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

([1]) JO L 212 du 22.8.2018, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2018/1139/oj.
([2]) Règlement délégué (UE) 2019/945 de la Commission du 12 mars 2019 relatif aux systèmes d'aéronefs sans équipage à bord et aux exploitants, issus de pays tiers, de systèmes d'aéronefs sans équipage à bord (JO L 152 du 11.6.2019, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_del/2019/945/oj).